

**LE TEMPLE  
DE LA FORÊT D'HALATTE**

**Et ses Ex-Voto**

PAR

le Comte de CAIX de SAINT-AYMOUR



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

34, RUE DEMOLOMBE. 34

—  
1907

3214  
fond 1



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : ..... 3992 .....  
CB : ..... 988 .....

3090

SHAS



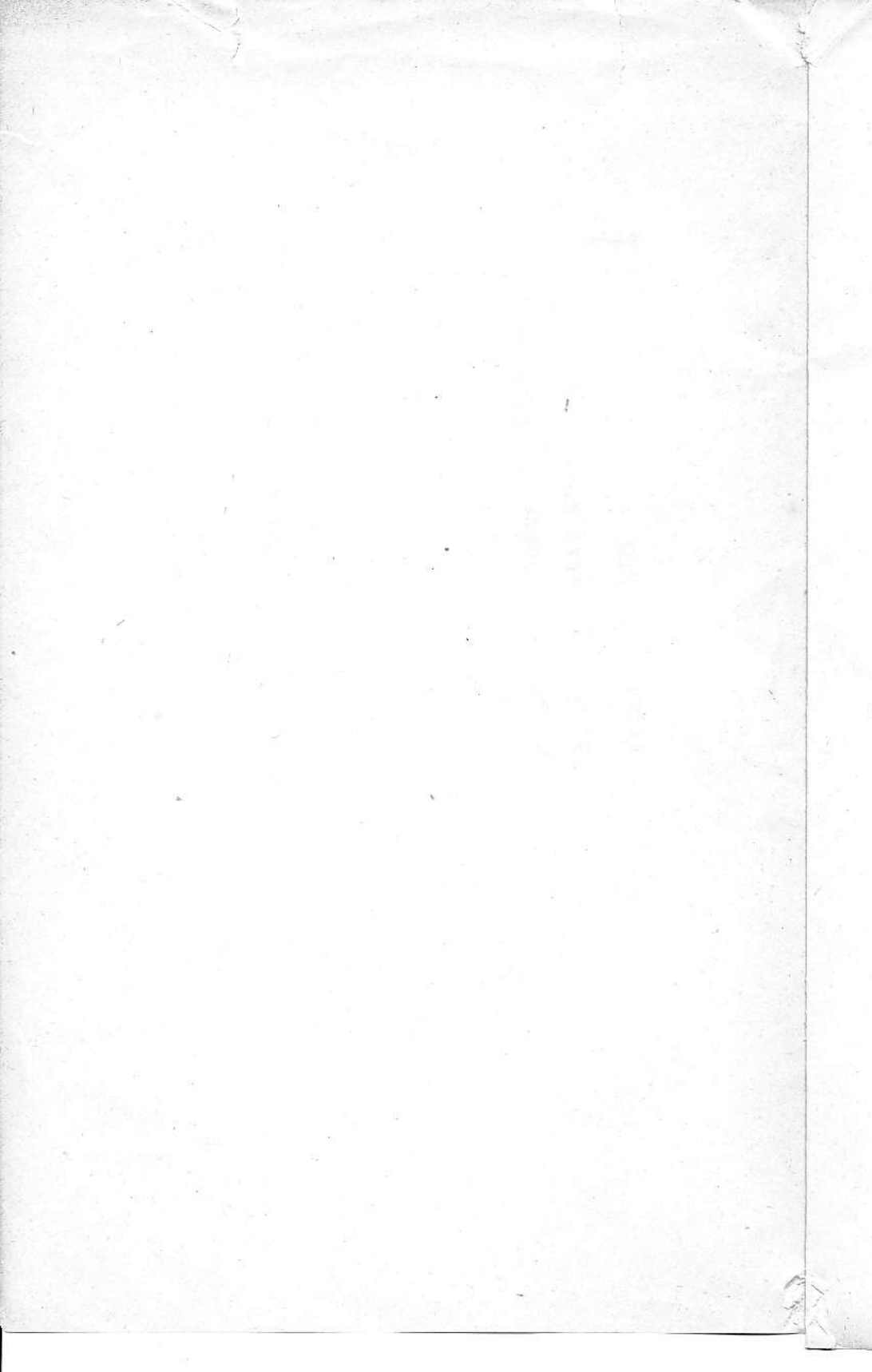
000000000988

Desjardins T. O. P.  
La Congrès Archéol de France 1905  
p 33 à 36.1

32 p. in 8° avec photos.  
2 planches hors-texte.  
& ANBN = NL

ANMU = ST

J'ai fait  
une bibliog.  
à la (angl.) Halakka



LE TEMPLE DE LA FORÊT D'HALATTE

ET SES EX-VOTO

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

- Mémoire sur l'Origine de la Ville et du Nom de Senlis.** — Senlis, 1863. — In-8°.
- La Langue latine étudiée dans l'Unité Indo-Européenne.** — *Histoire, Grammaire, Lexique.* — Paris, 1868. — 1 vol. in-8°.
- La Grande Voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litano-briga.** — Senlis, 1873. — In-8°, 2 cartes.
- Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur** (publié avec M. G. de Mor-tillet). — Paris, 1872-74. — 2 vol. in-8°, 280 fig.
- Étude sur quelques monuments mégalithiques** de la vallée de l'Oise. — Paris, 1875. — In-8°, 50 fig.
- Le Musée archéologique, Recueil illustré de monuments, etc.**, publié avec la collaboration d'archéologues français et étrangers. — Paris, 1876-77. — 2 vol. grand in-8° avec fig.
- Les Pays Sud-Slaves de l'Autro-Hongrie** (*Croatie, Slavonie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie*). — Paris, 1883. — In-18 Jésus, 58 gravures.
- Notice sur Hugues de Groot** (Hugo Grotius), suivie de lettres inédites. — Paris, 1884. — In-8°.
- Les Intérêts français dans le Soudan Éthiopien.** — Paris, 1884. — In-18 Jésus, 3 cartes.
- La France en Éthiopie : Histoire des Relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne**, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706). — Paris, 1886, 1<sup>re</sup> édition. — In-18 Jésus, avec carte. — Paris, 1892, 2<sup>e</sup> édition.
- Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs de France en Portugal**, publié sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques au Ministère des Affaires Étrangères. — Paris, 1886. — 1 vol. grand in-8°.
- Arabes et Kabyles (Questions algériennes).** — Paris, 1891. — In-18 Jésus.
- Causeries du Besacier**, Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise (Picardie méridionale. — Nord de l'Ille-de-France). — 1<sup>re</sup> série, Paris, 1892; — 2<sup>e</sup> série, Paris, 1895. — 2 vol. in-12.
- Note sur quelques Lécythes blancs d'Érétrie** (Extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, Paris, 1893, in-8°).
- Mémoires et documents** pour servir à l'histoire du département de l'Oise. — Paris, 1895. — In-8°, fig.
- Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au Moyen Age.** — La Maison de Caix, rameau-mâle des Boves-Coucy. — Paris, 1895. — Gr. in-8°.
- Anne de Russie**, reine de France, comtesse de Valois. — 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1896, fig.
- La France avant l'histoire et la Gaule indépendante. — La Gaule romaine.** — 2 vol. gr. in-8°. — Nomb. cartes et figures (en collaboration avec Albert Lacroix). — Paris, 1900 et 1901.
- Les Sibylles d'Anvers.** — Caen, 1902. — In-8°, planches.
- Le Mausolée des Puget à Senlis.** — Paris, 1903. — In-8°, planches. Etc.; etc.

**LE TEMPLE**  
**DE LA FORÊT D'HALATTE**  
**Et ses Ex-Voto**

PAR

le Comte de CAIX de SAINT-AYMOUR



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—  
1907

---

*Extrait du Compte-rendu du LXXII<sup>e</sup> Congrès archéologique  
de France,*

Tenu en 1905, à Beauvais.

---

PARIS

ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

1906

1906

# LE TEMPLE DE LA FORÊT D'HALATTE

## ET SES EX-VOTO

---

La première mention du temple de la forêt d'Halatte remonte à l'année 1867 (1). Mais les bois ayant recouvert cet emplacement, c'est seulement en 1872 qu'une nouvelle exploitation de coupe ayant eu lieu, M. Fautrat, alors inspecteur des forêts, signala de nouveau ce gisement archéologique au Comité de Senlis (2).

Grâce aux subventions fournies par le Comité, par la préfecture de l'Oise et par diverses générosités particulières, des fouilles méthodiques purent être entreprises dès les premiers mois de l'année 1873 et les objets trouvés dans ces fouilles furent déposés au musée archéologique de Senlis, où ils se trouvent encore (3).

(1) *Comité archéologique de Senlis*, 1867, p. IX, XVII.

(2) *Ibid.*, 1872, p. LXXXI.

(3) *Ibid.*, 1872, p. LXXXVIII; 1873, p. V, VI, LV et LXIII; 1876, p. XXIX.

Bien que ces recherches remontent, comme on le voit, à une époque déjà ancienne, aucun travail d'ensemble n'a paru, jusqu'ici, sur le temple votif d'Halatte. Chargé des fouilles et délégué par le Comité archéologique de Senlis, j'ai seulement fait, le 9 avril 1874, une courte communication à ce sujet à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Au même moment, notre éminent confrère, M. de Rozière, signalait notre monument à la Société des Antiquaires de France. Puis, M. Vinet, auteur de dessins des ex-voto, gravait quelques-uns de ces dessins dans le *Magasin Pittoresque*, avec un article de quelques lignes, dans le numéro de mars 1876. Enfin, un peu plus tard, M. Cagny, le distingué vétérinaire de Senlis, citait et reproduisait, dans une brochure technique, quelques-uns des ex-voto figurant des corps ou des parties d'animaux.

Notre petit sanctuaire rural a donc été très sommairement étudié jusqu'ici et je suis heureux de pouvoir en parler aujourd'hui un peu plus longuement.

\*  
\* \*

Si l'on a rencontré fréquemment dans la Gaule du nord des temples de l'époque gallo-romaine — je citerai seulement dans notre département ceux de Champlieu, du Mont-Berny et de Hermes — les sanctuaires consacrés, comme le nôtre, à quelque pèlerinage populaire, sont beaucoup plus rares ou, du moins, on n'a recueilli qu'en fort peu d'endroits les accumulations d'ex-voto caractéristiques de ces sortes de sanctuaires. On conserve bien, dans beaucoup de nos musées, des sculptures isolées présentant les

caractères d'ex-voto et provenant sans doute de quelque pèlerinage non étudié, mais on a fouillé méthodiquement un très petit nombre de sanctuaires.

Parmi ces derniers, on peut considérer comme des types tout à fait caractéristiques, le temple des Sources de la Seine et celui d'Essarois (Côte-d'Or). Un simple coup d'œil jeté sur les figures qui accompagnent les mémoires de MM. Baudot, Ed. Flouest et Mignard (1), sur ces deux temples, montre l'analogie complète qui existe entre ces sanctuaires et celui de la forêt d'Halatte, au moins en ce qui concerne les ex-voto recueillis et dont la plus grande partie est aujourd'hui conservée dans les musées de Dijon et de Châtillon-sur-Seine. C'est la même facture grossière, avec une tendance cependant vers un art moins imparfait; c'est la reproduction des mêmes objets, le simulacre des mêmes maladies. Il est impossible, en un mot, de ne pas considérer ces deux temples votifs comme des témoignages identiques d'un culte analogue, d'une même civilisation.

Le peu de place dont je dispose ne me permettra pas de m'étendre bien longuement ici sur les ex-voto du temple d'Halatte; mais je dois tout d'abord donner la description du sanctuaire lui-même, qui se

(1) Henri Baudot: *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux Sources de la Seine*, dans les *Mém. de la Comm. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. II (1847), in-4<sup>o</sup>, p. 95 et suiv. — Ed. Flouest: *Le temple des Sources de la Seine*, dans le *Bull. de la Soc. des Sciences historiques et naturelles de Semur* (1869-70), p. 35 et suiv. — Mignard: *Historique d'un temple dédié à Apollon, près d'Essarois (Côte-d'Or)*, dans les *Mém. de la Comm. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. III (1853), in-4<sup>o</sup>, p. III à III.

composait essentiellement de trois parties : le sanctuaire ou « *sacellum* » proprement dit ; un mur d'enceinte extérieur ; un petit bâtiment attenant à ce mur extérieur et formant avant-corps dans l'intérieur de la cour.

\*  
\*  
\*

Nous donnons le nom de *sacellum* à une construction à peu près carrée, située presque au milieu de la cour formée par le mur d'enceinte. Cette construction avait les dimensions suivantes : côtés sud et nord, 8<sup>m</sup> 60 ; côté ouest, 7<sup>m</sup> 10 ; côté est, 6<sup>m</sup> 90. C'était, à n'en pouvoir douter, le sanctuaire proprement dit.

C'est là, en effet, que nous avons rencontré le plus grand nombre des ex-voto dont nous aurons à parler dans la suite et la même particularité se retrouve à Essarois (*loc. cit.*, p. 130). À peine quelques-uns de ces simulacres ont-ils été recueillis le long du mur d'enceinte, à l'intérieur de la cour, et dans le petit bâtiment dont nous nous occuperons tout à l'heure et qui, nous pouvons le dire dès maintenant, nous paraît avoir été une dépendance purement civile du sanctuaire religieux.

Si la présence presque exclusive des ex-voto dans le périmètre de cette construction nous permet d'y voir, avec la plus grande probabilité, le sanctuaire proprement dit, cette probabilité se change en certitude si nous étudions les diverses parties de cette portion de notre monument que nous appellerons définitivement le « *sacellum* » (1).

(1) Cf. de Caumont : *Cours d'antiquités monumentales*, t. III, p. 320. — Je prends ici le mot *sacellum* dans son sens général de

On entre dans notre « sacellum » par une porte située en plein levant, orientation caractéristique des temples anciens et qui se retrouve dans les sanctuaires votifs des Sources de la Seine et d'Essarois. Cette circonstance est encore parfaitement indiquée par une énorme pierre de taille ne pouvant être autre chose qu'un seuil ou une marche.

Cette porte se trouvait couverte par un péristyle ou un portique que soutenaient des colonnes, dont nous avons trouvé en cet endroit des restes considérables.

On sait que dans les temples païens, l'autel était ordinairement placé, non dans la « cella » ou chapelle intérieure, mais dans le portique ou « pronaos », qu'on appelait aussi « delubrum ». La « cella » était réservée aux statues des dieux ; c'était l'endroit saint par excellence, où le vulgaire ne pénétrait pas. Ce qui nous ferait croire que cette disposition se retrouvait dans notre temple, c'est que le plus grand nombre de nos ex-voto a été rencontré dans les ruines du « pronaos ». Si cela ne nous donne pas la certitude que ces ex-voto aient été placés autour de l'autel, en actions de grâces des guérisons obtenues par le mérite des sacrifices offerts sur cet autel, cela nous permet au moins de constater que ces ex-voto étaient particulièrement accumulés sous le portique antérieur du temple.

De ce portique, nous entrons dans ce qui était probablement la « cella » carrée, entourée d'un mur

chapelle, lieu consacré, et non dans le sens restreint d'enceinte sans toit consacrée à quelque divinité. (Cf. *Trebat. ap. Gell.*, VI, 12; *Festus*, S. V.; *Cicer. Divin.*, I, 46; *Ovid. Fast.*, I, 275, etc., etc.)

de 0<sup>m</sup> 70 d'épaisseur. Cette partie de notre monument — où était vraisemblablement placée l'image de la divinité — ne présentait absolument rien de particulier et je n'ai rien à en dire, sinon que les murs étaient recouverts d'un enduit rouge et vert semblable à ceux que l'on rencontre si fréquemment dans les constructions de cette époque (1) et obtenu à l'aide de l'ocre antique. L'enduit rouge garnissait le bas de la muraille et le vert la partie supérieure ou tout au moins des carrés décoratifs pris sur l'autre couleur. Nous en avons trouvé dans l'angle de droite du mur de fond un assez grand morceau encore intact au moment de la découverte, mais qui s'est presque immédiatement détruit au contact de l'air.

Dans la « cella » que nous décrivons ici, nous avons recueilli un certain nombre d'ex-voto, mais beaucoup moins que dans la partie de notre monument que nous considérons comme le portique du temple.

Nous arrivons à la portion de notre monument qui nous semble la plus intéressante et qui mérite d'attirer l'attention.

Ayant dégagé le mur du fond de la « cella », nous n'avons pas été peu surpris de rencontrer derrière ce mur, et à une distance de 0<sup>m</sup> 40, un second mur d'égale épaisseur; mais notre étonnement fut porté à son comble lorsque, derrière ce second mur, et à une distance à peu près semblable, nous en découvrîmes un troisième.

(1) Cf. abbé Cochet, dans la *Rev. archéol.*, 1873, t. I, p. 59, 60, etc.

La continuation des fouilles nous permit bientôt de constater que cette troisième substruction représentait bien les fondations du mur extérieur du « sacellum ». Mais que venait faire alors ce mur intermédiaire, dont la présence formait deux corridors étroits qui, vérification faite, aboutissaient tous deux à un autre corridor, unique celui-là, qui tournait autour du mur intérieur de la « cella », dans la partie de son carré regardant le nord ? Nous n'avons pas trouvé trace d'un corridor dans la partie correspondante, au midi, et il ne nous a pas été possible de constater s'il aboutissait au portique ou « pronaos », les ouvriers ayant fouillé précédemment la partie antérieure de ce corridor, vers le levant, et en ayant arraché les pierres, les prenant pour des décombres, erreur bien facile à concevoir et à excuser, si l'on considère que le mur extérieur, que suivaient alors ces ouvriers; n'est qu'à 0<sup>m</sup> 40 du mur intérieur.

Ma première pensée, en vérifiant cette disposition bizarre des lieux, fut de songer à l'établissement d'une chambre secrète destinée à rendre les oracles aux nombreux malades qui, si nous en croyons les ex-voto dont nous parlerons plus loin, venaient demander la guérison à la divinité du temple. En effet, l'étroitesse de nos corridors excluait toute idée d'y voir un « opisthodomus » (Font. ad. M. Cæsar, I, 8) ou sacristie (Serv. ad. Virg. *Æn.*, XII, 199; Ovid. *Mét.*, X, 691), réservée aux prêtres. Il était évident que des passages où un homme ne pouvait pénétrer que difficilement et pour ainsi dire de profil devaient avoir été faits dans le but de disparaître complètement aux yeux du public et de sembler faire partie intégrante du mur lui-même, dans l'épaisseur duquel ils sont pris. Les

recherches et les réflexions ultérieures sur lesquelles je m'efforçai d'étayer mon hypothèse *a priori* n'ont pu que confirmer ce premier sentiment.

Beaucoup de temples anciens possédaient, en effet, un « adytum » ou chambre secrète, de laquelle tout le monde était sévèrement exclu, où l'on conservait des reliques précieuses, où l'on célébrait des mystères, où l'on rendait des oracles. (Cæsar, B. C. III, 105 ; Virg. *Æn.*, VI, 98, etc.) On voit par un passage de Lucain (*Pharsale*, V, 141-161) que l'« adytum » (qu'il appelle aussi *antrum*) était tout à fait distinct de la « cella ». De même que l'« opisthodomus », il était toujours situé derrière le fond de l'édifice religieux dont il faisait partie.

On peut voir un exemple de cette sorte de chambre secrète dans le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Antony Rich (v. *Adytum*) reproduisant, d'après un dessin tiré d'un vieux livre italien (1), le plan d'un petit temple dorique existant autrefois près du théâtre de Marcellus à Rome, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Nicolas *in Carcere*.

Rich donne ainsi l'explication de ces sortes de pièces : « On construisait ces parties du temple pour permettre aux prêtres de tromper les fidèles par des réponses prophétiques, des miracles et toute espèce d'effets surnaturels et de cacher, en même temps, les agents qui les produisaient ». Cette explication est pleinement justifiée par l'étude que fait ensuite l'auteur des ruines d'un ancien temple à Alba Fucentis, dans le pays des Marses. Dans l'« adytum » souterrain de ce

(1) *Libro del Architettura de Labacco*. Rome, 1558.

temple, on a trouvé « une quantité de tubes ou de conduits creusés dans les murs qui communiquent de ce réduit avec l'intérieur du temple, qui aboutissent aux différentes parties des parvis de la « cella », et qui permettent ainsi à une voix de se faire entendre dans tout endroit du temple pendant que la personne et la place d'où part la voix restent cachées ».

On peut objecter que cette disposition est rare dans le plan des anciens temples restés debout ; mais cette rareté n'est pas une raison pour faire rejeter notre hypothèse. En Gaule même, on a signalé des doubles murs formant corridors étroits dans plusieurs temples votifs analogues au nôtre. Je citerai seulement le temple du plateau du Châtelet, près de Saint-Dizier (1), et celui du Haut-Bécherel (Côtes-du-Nord), l'ancien Fanum Martis de la table de Peutinger (2). Mais l'exemple le plus remarquable est certainement celui que nous fournit Grégoire de Tours (I,30), lorsqu'il nous dit que le célèbre temple des Arvernes, appelé Vassogalate, le principal sanctuaire consacré au grand Mercure gaulois, avait des doubles murs sur lesquels il ne s'explique pas autrement (3).

Les « doubles murs » formant cachette n'étaient donc pas sans exemples dans les temples votifs gallo-romains et il est probable qu'on pourrait en signaler bien d'autres que ceux que je viens de citer, sans parler de ceux dont les substructions ont été fouillées

(1) Grivaud de la Vincelle : *Arts et métiers des anciens*. Paris, 1819, in-fol., pl. vi.

(2) Cf. R. Mowat : *Rev. archéol.*, janvier 1875, p. 31, et Fournier : *Mém. de la Soc. d'Émul. des Côtes-du-Nord*, année 1870.

(3) Cf. R. Mowat : *Rev. archéol.*, janvier et décembre 1875, p. 359 à 383.

et détruites sans que l'attention de leurs inventeurs ait été appelée sur ce point particulier.

Nous croyons donc notre hypothèse justifiée en ce qui concerne le petit monument de la forêt d'Halatte.

En effet, s'il est une chose absolument certaine, c'est que nos ruines sont celles d'un temple votif ou, si l'on aime mieux, d'une chapelle où les fidèles étaient attirés par quelque antique pèlerinage. On sait que ces sortes de temples étaient toujours des lieux où se rendaient des oracles ou, si l'on trouve le mot trop ambitieux pour notre modeste « sacellum », des consultations données par les dieux aux fidèles croyants qui avaient recours à eux. Je crois donc qu'il est très vraisemblable d'admettre que nous sommes ici en présence d'un « adytum » approprié à l'humilité de notre temple, c'est-à-dire aussi simple, aussi primitif, mais aussi bien dissimulé que possible. Je ne doute même pas que si, au lieu de substructions, nous nous étions trouvé en présence des murailles elles-mêmes, nous n'eussions rencontré, sinon des tubes, au moins des trous dissimulés dans la maçonnerie et destinés au passage de la voix miraculeuse.

Je ne sais si nos confrères accepteront cette explication de nos doubles murs ; quant à moi, j'avoue en toute humilité n'avoir pu en trouver d'autre.

\*  
\* \*

Les constructions du temple sont entourées à distance par un mur d'enceinte. Ce mur forme un vaste parallélogramme de 40 mètres de côté ; il se rapproche davantage du « sacellum », du côté qui regarde le couchant. Son épaisseur est de 0<sup>m</sup> 70.

On a trouvé au pied de ce mur, à l'intérieur de la cour, un assez grand nombre de tuiles et quelques fragments de poteries et de sculptures.

Aux deux angles nord-est et sud-est de ce mur, des amas de tuiles et d'imbres et des fondations en maçonnerie indiquent qu'il a existé, sur ces points, deux petits bâtiments couverts, annexes accessoires du sanctuaire. La chaux nécessaire à ces constructions avait été éteinte sous le côté ouest du mur d'enceinte, ainsi qu'en témoignent les énormes morceaux de cette chaux que nous avons rencontrés en cet endroit.

\*  
\* \*

Il nous reste à parler d'une petite construction accolée à l'intérieur et le long du mur d'enceinte, à peu près au milieu de la portion de ce mur qui regarde le midi. Ce petit bâtiment formait un carré de 3<sup>m</sup> 50 sur 3<sup>m</sup> 90.

C'est en cet endroit que nous avons trouvé presque toutes les médailles et les fragments de poterie de notre fouille. Comme l'a très justement fait remarquer notre savant et regretté confrère M. Anatole de Barthélemy (1), « la présence du cuivre et du potin, c'est-à-dire de la monnaie d'appoint en grande quantité » — à l'exclusion des trésors qui ne contiennent généralement que de l'or et de l'argent — « dénote une habitation fixe et prolongée » (2). Il en est de même

(1) *Étude des monnaies antiques du Mont Beuvray*, dans les *Mém. de la Société Éduenne*, 1873, p. 169.

(2) « Ce fait, ajoute l'auteur, ressort encore d'une observation que chacun peut faire : c'est que la monnaie ne s'égaré guère

de la présence des poteries, et l'exposition au midi est encore une raison qui me semble militer en faveur de cette supposition que nous sommes ici en présence d'une maison d'habitation, logement du prêtre ou du gardien, ou peut-être encore de quelque « *diversorium* » où les passants et les dévots se restauraient de leurs pieuses fatigues. A part le petit instrument à cautériser dont nous parlerons plus loin, c'est encore dans ce petit bâtiment qu'ont été trouvés tous nos fragments de bronze, tandis que presque tous les exvoto en pierre tendre ont été recueillis dans la construction centrale ou « *sacellum* ».

Tout cela nous semble justifier la destination purement civile et laïque de cette partie des constructions, qui nous occupe et nous sommes convaincu que c'était la « maison du gardien », nom que nous lui donnerons désormais.

L'exiguité des dimensions de cette construction ne peut s'opposer à notre hypothèse. On sait, en effet, que les maisons gauloises, imitant en cela les maisons romaines (2), étaient extrêmement réduites. L'indifférence des anciens à cet égard nous paraît stupéfiante ; mais il y a longtemps qu'elle a été constatée (3). Vivant beaucoup dehors, ils ignoraient absolument

que par suite de l'habitation dans un lieu ; les centres de foires et de marchés sont les endroits où l'on égare le moins son argent. »

(2) « Les maisons de Pompéi étonnent par leur exiguité. Les riches citoyens vivaient beaucoup plus au dehors que dans leur intérieur ». G. de Lagrèze : *Pompéi*, etc., gr. in-8°, p. 86.

(3) Cf. J.-G. Bulliot : *Les fouilles du Mont-Beuvray* (1869), dans les *Mém. de la Soc. Éduenne*, 1873, p. 374, 376. — *Bulletin des Commissions royales de Belgique*, 1876, p. 255, etc., etc.

ce que nous appelons aujourd'hui le « confort », et si des citoyens italiens se contentaient d'intérieurs dont le dernier de nos petits bourgeois ne voudrait pas aujourd'hui, à plus forte raison un pauvre gaulois, gardien d'un modeste sanctuaire rural enfoui dans un coin écarté de la grande forêt du Nord, pouvait-il vivre dans un logis que le plus misérable paysan considérerait aujourd'hui comme insuffisant.

\*  
\* \*

Cette description sommaire des constructions terminée, la question qui se pose est celle de chercher la raison particulière qui a donné naissance à notre sanctuaire à l'endroit où il a été installé. Y avait-il là, à l'époque antique, quelque fontaine aux eaux bienfaisantes ? Nous l'ignorons, et dans tous les cas, ni nos fouilles, ni les traditions n'en fournissent aucune trace. Aucun vestige druidique n'a été rencontré non plus à proximité du temple et les deux ou trois fragments de hache polie trouvés dans nos fouilles — comme on en trouve partout dans notre sol — ne peuvent nous fournir aucune indication. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que notre pèlerinage était situé sur un très vieux chemin conduisant de Senlis à Villers-Saint-Frambourg ; qu'il n'était pas loin de la voie romaine encore existante qui, de la capitale des Sylvanectes, menait à Levandriac (aujourd'hui Pontpoint) — proche également du vieux chemin de Flandre — et qu'il était entouré de localités : Villers, Ognon, Chamant, Hermenc, Balagny, auxquelles la forme de leur nom, aussi bien que les nombreuses antiquités trouvées çà et là

sur leur sol, doivent faire, sans contestation possible, attribuer une existence contemporaine.

Nous en sommes donc réduit aux conjectures. Peut-être ce lieu, perdu au fond des bois, était-il, dès la Gaule indépendante, consacré par quelque pèlerinage local ? Peut-être quelque incident miraculeux — analogue à celui qui a, bien des siècles plus tard, donné naissance, dans un canton voisin de la forêt, à la dévotion du Chêne à l'image — a-t-il été l'origine de notre temple votif ? Nous n'en savons rien et nous craignons bien qu'il soit à jamais impossible d'être plus explicite à cet égard.

\* \* \*

En l'absence de toute inscription et de toute statue caractéristique, je n'aborderai également que d'une façon tout à fait incidente et accessoire la question de savoir à quelle divinité était consacré notre temple. Je crois néanmoins que le champ des hypothèses doit se circonscrire entre Apollon et Mercure.

On sait que le premier était un dieu de la santé ; les Vestales l'invoquaient sous le nom d'Apollon Medicus (Macrobe : *Saturn.*, l. I, c. 17) et il avait sous le même vocable, un temple à Rome (Tite-Live, l. XL, 51.) Une inscription de la même ville lui donne les titres de « salutaris et medicinalis » (*Corpus Inscr. Lat.*, t. VI, n° 39) (1). Sous le titre d'Apollon Borvo, il était le dieu de nos sources minérales les plus célèbres : Bourbon, Bourbonne, etc. (Villefosse : *Rev. archéol.*, janvier 1876, p. 39, 40, etc.). On sait encore qu'il

(1) Pour les titres médicaux d'Apollon, voir Thédénat : *Apollon Vindonnus*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1888 p. 216-217.

était, en Gaule même, sous des vocables topiques, le patron reconnu de plusieurs temples à pèlerinages, et notamment de celui d'Essarois que nous avons déjà signalé comme un des sanctuaires-types du genre du nôtre. J'ajouterai que si l'on pouvait voir — opinion que je déclare ne pas partager — l'effigie du dieu dans un haut relief, le plus soigné et le mieux sculpté de nos ex-voto d'Halatte, cette attribution prendrait un caractère de grande vraisemblance.

Mais Mercure, de son côté, a bien des atouts dans son jeu. C'était, au témoignage même de César (*Bell. gall.*, VI, 17), le principal dieu des Gaulois. Il était, sous des surnoms divers, honoré en beaucoup de lieux. Le principal sanctuaire de la Gaule, le grand temple des Arvernes, resté après la conquête le rival du temple d'Auguste, de Lyon, lui était consacré.

Il ne serait donc pas étonnant, il est même assez probable, que notre temple, s'il ne lui était pas dédié, l'honorait tout au moins d'un culte particulier. Ce temple était situé, en effet, presque au pied de la montagne de Saint-Christophe, dont le nom primitif, *Hermenc*, permet de croire que ce sommet dominant tout le pays d'alentour était consacré, comme le mont de Hermes et tant d'autres localités de notre région, à ce grand dieu gaulois. De plus, plusieurs de nos sculptures représentent des personnages tenant à la main un objet qui semble être une bourse. Or, personne n'ignore que cet attribut était le symbole de Mercure fécondant la terre et se rencontre à toutes les périodes et dans tous les sanctuaires du paganisme (1).

(1) Pour toutes ces questions, cf. P.-Ch. Robert : *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, in-4°, 1873, et *Rev. archéol.*, sept. 1873,

Pour tous ces motifs, nous inclinons à penser, sans y insister autrement, que notre temple d'Halatte avait pour patron quelque Mercure topique.

\*  
\* \*

Il nous faut maintenant parler des objets divers trouvés dans l'enceinte de notre petit sanctuaire.

En dehors des monnaies dont nous dirons un mot plus loin, notre fouille n'a donné qu'un très petit nombre d'objets en métal.

D'abord une petite boule en bronze surmontée d'un appendice brisé qui paraît avoir été une bélière ou un anneau de suspension. Nous croyons voir dans cet objet le battant d'une sonnette ou d'une cloche, instrument qui a dû être certainement employé dans notre sanctuaire, soit pour appeler les pèlerins aux cérémonies du culte (cf. Plaute : *Pseud.*, I, 3, 112), soit pour avertir le gardien de l'arrivée d'un visiteur (Suétone : *Aug.*, 91 ; Sénèque : *de Irá*, III, 35). Cette dernière attribution me semble la plus plausible, ce petit morceau de bronze ayant été ramassé le long du mur extérieur du bâtiment que nous qualifions de « maison du gardien ».

Un second objet à citer est une spatule également en bronze, dont le corps est en forme de feuille de saule et le manche brisé. Une spatule absolument semblable, comme aspect et comme dimension, est gravée dans le *Recueil d'antiquités* de Caylus (IV, 168), et ce

p. 206. — R. Mowat : *Rev. archéol.*, janvier 1875, p. 30 et suiv. — Vicomte de Caix de Saint-Aymour : *Causeries du besacier*, 2 vol. in-12, passim.

savant antiquaire la donne comme un « instrument de chirurgie trouvé à Herculaneum, avec un nombre infini de morceaux destinés au même usage ». Caylus n'indique pas l'emploi spécial de cette spatule, mais son attribution médicinale nous paraît des plus vraisemblables en ce qui concerne notre exemplaire, trouvé dans un sanctuaire consacré à un dieu guérisseur (1).

Vient ensuite un petit instrument à cautériser d'une forme bien connue, ramassé dans le péristyle du temple. Palladius (*de re Rustica*, p. 87. Ed. Panckoucke) signale un cautère parmi les objets indispensables dont on doit se pourvoir à la campagne (2).

Tous les autres objets en métal ont été recueillis par nous dans la « maison du gardien ».

Parmi ces objets, nous citerons un fragment de fibule en argent, deux anneaux de bronze et deux autres fragments dont il nous est impossible de donner la détermination.

Enfin, un morceau de bronze portant au repoussé deux boules, tout à fait identique à des objets analogues trouvés aux temples votifs de Saint-Seine et d'Essarois, nous paraît être, sans contestation possible, un ex-voto reproduisant grossièrement des seins de femme.

C'est, d'ailleurs, le seul ex-voto métallique rencontré dans notre fouille. Tous les autres, dont nous avons à

(1) Pour des cuillers analogues et leurs divers usages, voir Caylus, *op. cit.*, t. I, p. 235 ; t. II, p. 406, pl. cxxv, etc.

(2) Cf. le cautère sculpté sur un marbre du musée de Latran représentant une trousse de chirurgien (Martigny : *Dict. des antiq. chrét.*, v° *Instruments et Emblèmes*), et *Bull. Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, 1876, p. 48.

parler maintenant, sont en pierre tendre du pays, sauf un petit pied en matière plus dure, ramassé sur le même emplacement par un ouvrier bûcheron, en 1825.

\* \* \*

Ces ex-voto en pierre tendre sont trop nombreux — plusieurs centaines — pour que je puisse, dans ce rapide travail, en donner une description, même très sommaire. Ils sont, en général, très grossièrement travaillés et sortent, à n'en pas douter, des mains d'ouvriers locaux. L'insuffisance de ces « tailleurs d'images » primitifs n'a pas lieu d'étonner, si l'on se rappelle que les Romains n'ont jamais donné à l'artiste la place qui lui revient dans nos sociétés modernes. Chez eux, il était toujours plus ou moins assimilé au manœuvre, et après le triomphe du christianisme, les Pères de l'Église, imbus des préjugés courants et trouvant dans ce mépris de l'artiste — le grand fabricant des idoles — un moyen de combattre les faux dieux, se gardèrent bien de réagir contre ce sentiment peu flatteur. Au V<sup>e</sup> siècle encore, nous voyons le code théodosien (*de Excus., Artif.*, XIII, 4) assimiler le peintre au maçon, au plombier et autres ouvriers du bâtiment (1). Il en fut de même après la conquête franque : le second capitulaire de Dagobert fixe la composition à payer en argent pour le meurtre d'un orfèvre à 40 sols, le même prix que pour le meurtre d'un cuisinier (2)!

(1) Voir sur ce sujet, Émeric David : *Influence des arts du dessin*, etc., 1842, p. 257; *Hist. de la peinture*, 1842, p. 17. — Edm. Bonnaffé : *Les collectionneurs de l'anc. Rome*, p. 4, etc., etc.

(2) Baluze : *Capitul.*, t. I, p. 79.

Dans de pareilles conditions, on comprend que les goûts esthétiques des Gallo-Romains ne fussent pas très développés et que nos pèlerins du pays sylvanecte aient pu se contenter d'offrir à leurs dieux des ex-voto dont la laideur artistique choquerait le moins cultivé de nos paysans contemporains.

Il y a cependant, dans la série de nos sculptures d'Halatte, quelques honorables exceptions. S'il en est beaucoup d'une grossièreté rudimentaire et pour ainsi dire caricaturale, il s'en trouve quelques-unes qui peuvent figurer à côté des meilleurs morceaux des temples de Saint-Seine et d'Essarois. Celles-là ont dû nécessiter l'intervention d'un sculpteur de profession, tandis que la série, de beaucoup la plus nombreuse, des types grossiers, est l'ouvrage du premier maçon venu. Presque tous sont, d'ailleurs, beaucoup mieux travaillés — relativement ! — sur leur face antérieure ; le derrière n'est, le plus souvent, qu'ébauché. Cela semblerait prouver que nos ex-voto étaient destinés à être dressés le long d'une muraille, ou même accrochés, notamment certaines reproductions d'yeux, de seins, etc.

Il nous est impossible de donner ici, de toutes ces images dont beaucoup sont extrêmement mutilées, un catalogue, même très abrégé. Je me contenterai donc de les indiquer par grandes catégories.

C'est d'abord une nombreuse série de têtes dont beaucoup sont simplement posées sur un socle ou sur une base carrée. Plusieurs de ces têtes sont enlevées en ronde-bosse sur fond plat et forment bas-reliefs dans des espèces de niches surmontées d'un demi-cercle ou d'une attique. Mais la plupart sont isolées et sur beaucoup d'entre elles, les cheveux et la barbe

sont représentés par de simples stries, et les oreilles par un seul trait semi-circulaire ou, plus rudimentairement encore, par des trous.

La série des torsos est, en général, d'un travail moins enfantin. Un certain nombre de ces torsos n'ont jamais eu ni têtes ni jambes, ce qui prouve bien qu'ils étaient des ex-voto relatifs à des maladies des organes du tronc. Les sculptures les plus curieuses de cette série étaient destinées à demander ou à consacrer la guérison de maladies des parties sexuelles mâles ou femelles. Le développement exagéré de ces parties et le geste de la main de certains personnages qui écartent avec affectation le vêtement pour découvrir l'organe malade ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Chez les hommes, la maladie indiquée est presque toujours le varicocèle ou l'hydrocèle.

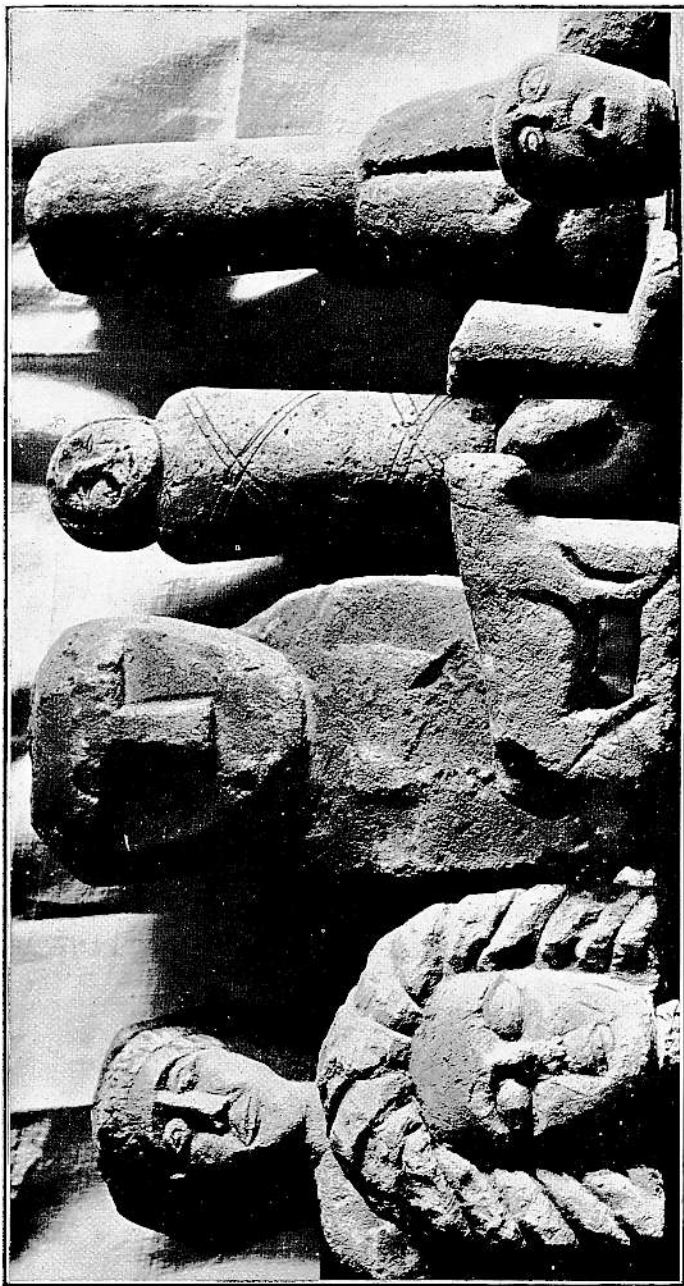
La représentation des « *vclanda corporis* » féminins est plus rare. Il serait bien difficile d'admettre qu'il y a là un motif de pudeur; les anciens ne nous ont pas habitués à tant de délicatesse. Il faut chercher ailleurs l'explication de cette différence.

Un petit nombre de personnages sont complets, têtes et corps. Un d'entre eux porte une épée ou un grand poignard; un autre est revêtu d'une cuirasse: on peut supposer que ce sont des soldats. Sur plusieurs, on remarque le capuchon du cuculle, le vêtement caractéristique des paysans gaulois. D'autres tiennent dans leurs mains des colombes, des fruits, isolés ou dans des corbeilles, ainsi que d'autres objets indéterminés figurant évidemment des offrandes. Quelques personnages sont même accouplés, notamment une femme et un enfant. Faut-il voir là une grossière représentation de la déesse-mère, si souvent



E. Lefevre-Pontalis, phot.

Ex-voto du temple d'Halatte,  
au Musée de Senlis.



E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Ex-voto du temple d'Halatte,  
au Musée de Senlis.

rencontrée en Gaule, comme dans tout le reste du monde antique ?

Une autre curieuse série est celle des enfants emmaillotés, dont quelques-uns portent encore des traces de peinture. Ces bébés ont en général des cheveux. Doit-on en conclure que les Gaulois de cette époque n'avaient pas encore la mauvaise habitude, qu'on a eu tant de peine à faire perdre à leurs descendants, de laisser la tête des enfants se couvrir d'une couche crasseuse, nid de vermine et d'infection ?

Puis viennent des mains, des pieds, — nus ou chaussés de sandales, — des jambes, des mamelles de femmes posées sur des socles plats, des yeux gravés sur une sorte de mamelon dont on peut rapprocher une tête portant des yeux tuméfiés d'une façon extraordinaire. Nous ne savons s'il faut voir dans cette particularité la représentation d'une maladie spéciale ou l'inhabileté de l'ouvrier.

Tels sont ceux de nos ex-voto qui reproduisent la figure humaine.

Mais ce n'était pas seulement pour eux-mêmes que nos paysans sylvanectes demandaient l'assistance des dieux ; ils les imploraient aussi pour leurs animaux domestiques. On trouve beaucoup de représentations animales aux Sources de la Seine et à Essarois. Notre temple d'Halatte nous en a fourni quelques-unes, parmi lesquelles je citerai un pied de bœuf de grandeur naturelle, plusieurs têtes de cheval et quelques chevaux ainsi qu'un porc, complets.

Au sujet de ces derniers, il est permis de croire que lorsque l'animal était donné tout entier, l'ex-voto consacrait le souvenir d'un sacrifice accompli. Mais on peut admettre aussi que parfois ce simulacre

suppléait économiquement au sacrifice de l'animal lui-même. Il était, en effet, meilleur marché d'offrir aux dieux un bœuf, une vache, un porc ou même une colombe ou un coq en pierre ou en terre cuite, achetés aux marchands qui fournissaient les pèlerins à la porte du temple, que de sacrifier réellement l'animal lui-même. Cela conciliait heureusement une sage économie et une suffisante dévotion.

\*  
\* \*

Par quelles mains et à quelle époque notre petit temple votif de la forêt d'Halatte a-t-il été détruit? C'est la dernière question que nous ayons à traiter dans ces généralités.

Il ne nous semble pas douteux d'abord que ce monument ait été ruiné violemment et incendié. Les ex-voto que nous y avons rencontrés sont presque tous brisés et les divers fragments de quelques-uns d'entre eux ont été trouvés à des endroits différents de la fouille et assez éloignés les uns des autres. On n'y a recueilli aucun vase intact, aucun objet, aucune médaille en métal précieux, sauf une seule — un denier de Caracalla — en argent, qui peut avoir été perdue sur cet emplacement à une époque quelconque, mais que nous pensons plutôt avoir été un simple ex-voto. Bien plus, nous avons vu plus haut combien étaient rares les objets en métal commun, qui auraient cependant résisté à l'incendie.

Il semble, par conséquent, que le pillage ait précédé la ruine ou que les gardiens du temple aient fui avant sa destruction violente en emportant avec eux tous les objets portatifs ayant quelque valeur. Il n'est

pas admissible, en effet, quelle que soit l'importance toute locale de notre petit pèlerinage rural, qu'on n'y ait absolument rencontré aucun objet ayant une valeur intrinsèque, si sa destruction avait été subite et sa ruine l'effet d'une surprise.

Il est certain, d'autre part, que notre temple a été incendié. Toutes les pierres restées sur place confirment cette opinion et la terre elle-même a gardé des traces non équivoques du feu. Mais il y a plus : sans parler de quelques fragments de charbon qui pourraient provenir de fourneaux allumés sur le sol par les charbonniers de la forêt depuis le reboisement de ce lieu, nous avons rencontré, entre le petit bâtiment que nous qualifions de « maison du gardien » et le « sacellum », une assez grosse masse de matière vitrifiée.

Nous sommes donc, certainement, en présence d'un incendie.

Mais qui a allumé cet incendie ? C'est là une question à laquelle l'histoire générale de notre pays à l'époque gallo-romaine ne nous permet de répondre que par des conjectures.

Il n'y a pourtant que deux hypothèses en présence : les coupables ne peuvent être que les Barbares envahisseurs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, ou les premiers zéloteurs du christianisme dans notre contrée.

En ce qui concerne la première hypothèse, on sait que dès l'année 355, les Barbares germains commencèrent à se ruer sur la Gaule romaine (Amm. Marcellin, XIV, 10, et XV, 4, etc.). Mais cette première invasion paraît s'être circonscrite à la Séquanie ; il serait donc plus vraisemblable de rendre responsable de la destruction de notre temple la grande invasion des

Alains, des Vandales et des Suèves, qui ravagèrent toute la Gaule en 406 (1), à moins qu'on ne préfère l'attribuer à quelqu'une de ces invasions de détail qui eurent lieu à une époque postérieure et dont notre sol, à défaut de l'histoire, a gardé des traces indiscutables.

Quant à nous, nous préférons de beaucoup la seconde hypothèse.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'éternelle question de l'époque de l'évangélisation de la Gaule du nord, au sujet de laquelle on a déjà noirci tant de papier. Mais nous sommes obligé de confesser que, sans nier la possibilité de l'arrivée des missionnaires au nord de la Loire avant le IV<sup>e</sup> siècle, nous sommes de ceux qui croient absolument insoutenable la thèse qui fait remonter la création de nos diocèses au I<sup>er</sup> siècle. Il ne faut pas oublier, en effet, que le plus ancien marbre chrétien trouvé en Gaule remonte seulement à l'année 334 (Le Blant: *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. iv). Nous pensons, d'ailleurs, que même, en plaçant l'arrivée de saint Rieul au commencement de ce IV<sup>e</sup> siècle ou à la fin du III<sup>e</sup>, la légende elle-même nous prouve que les populations rurales environnant Senlis étaient encore en grande majorité païennes. Il faut descendre jusqu'à la fin de ce siècle, sous les règnes de Théodose et d'Arcadius, pour trouver dans notre Gaule du nord une tentative sérieuse de destruction des sanctuaires campagnards.

C'est, en effet, seulement saint Martin de Tours qui, vers ce moment, put parcourir nos contrées à la tête

(1) Voir à ce sujet, Arcelin: *Chronologie préhistorique*, dans les *Annales de l'Académie de Macon*, xii (1874), p. 34.

d'une troupe de chrétiens fanatisés, et ruiner partout les temples des faux dieux, renversant leurs idoles et chassant leurs prêtres des sanctuaires.

La destruction de notre temple votif d'Halatte, comme celle des temples analogues de Saint-Seine et de la plupart des sanctuaires du même genre, eut donc très probablement lieu dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, et peut-être par le fait du grand apôtre de Tours. On sait, historiquement, que saint Martin évangélisa les diocèses de Chartres, de Paris, de Trèves, etc. Senlis était sur son chemin; il ne put manquer d'y poursuivre son œuvre; nous en trouverions au besoin une preuve dans les nombreuses paroisses placées sous son vocable, dans les environs. Il est probable, d'ailleurs, qu'à cette époque notre petit sanctuaire païen avait déjà diminué d'importance: les progrès du christianisme à Senlis et l'éloignement de tout grand centre de population ont dû rendre plus facile la tâche du fameux destructeur des faux dieux.

Ce qui peut encore donner plus de vraisemblance à l'hypothèse que c'est aux chrétiens qu'est due la ruine de notre temple d'Halatte, c'est que nous n'avons trouvé dans nos fouilles, ni la statue du dieu auquel il était dédié, ni le moindre petit fragment d'inscription ou de consécration. Il nous semble que si cette destruction avait été l'œuvre d'une irruption subite et violente de barbares païens, — qui, du reste, s'attaquaient surtout aux villes et dont notre pauvre petit sanctuaire forestier ne pouvait guère tenter la cupidité, — ils n'auraient pas fait disparaître avec tant de soin tout ce qui pouvait rappeler le souvenir du culte particulier qui s'y pratiquait. Tout s'explique, au contraire, si l'on voit dans cette destruction méthodique la main

d'un concurrent religieux, intéressé surtout à anéantir l'objet même du culte rival, c'est-à-dire l'image du dieu populaire et les monuments épigraphiques qui pouvaient conserver sa mémoire.

\* \* \*

Les rares monnaies rencontrées dans nos fouilles ne viennent pas contredire ces conclusions relatives à la date de la destruction de notre petit sanctuaire. Ces médailles n'offrent, d'ailleurs, que cet intérêt purement chronologique.

En dehors de deux gauloises en bronze — dont l'une au type attribué aux Suessions — dont la présence peut être, d'ailleurs, tout à fait fortuite et dont l'isolement ne peut, dans tous les cas, fournir un argument sérieux en faveur de l'existence de notre pèlerinage au temps de l'indépendance, — les monnaies trouvées dans notre fouille vont du règne de Vespasien (69 à 79 après J.-C.) à celui de Valentinien (364 à 375), en passant par Trajan, Hadrien, Lucius Vérus, Caracalla, Gallien, Posthume, Tetricus, Constantin, Constant I<sup>er</sup>, Constantin II et Magnence. La date de la mort de Valentinien (375) coïncide assez bien, comme on le voit, avec celle de la campagne de destruction de saint Martin dans la Gaule du nord.

Notre seule monnaie d'argent est un denier de Caracalla (211 à 217), au revers d'Esculape et de Télésphore. Ce symbole médical me porterait volontiers à considérer ce dernier plutôt comme un ex-voto que comme une monnaie perdue par quelque pèlerin. Il ne faudrait pas en conclure que notre sanctuaire était dédié à Esculape, dont le culte ne fut jamais très populaire

en Gaule ; mais on a beaucoup d'exemples de l'effigie d'un dieu donnée en offrande à un autre dieu, et il n'y aurait absolument rien que de très naturel à ce qu'un pèlerin venant chercher la guérison ait choisi, pour en faire hommage à la divinité du temple, une médaille en métal précieux rappelant à la fois les patrons de la médecine et de la convalescence.

La monnaie de Vespasien appelle une autre observation. En comparant les meilleures sculptures de notre temple et les fragments rencontrés aux arènes de Senlis ou dans les vieux murs romains de cette ville que l'on s'accorde généralement à faire remonter à Vespasien, je serais très porté à croire que si notre petit sanctuaire ne date pas précisément du règne de ce prince, c'est alors qu'il prit son plus grand développement et qu'il devint populaire dans les pays d'alentour. Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé de l'analogie de facture et de style que présentent ces sculptures de Senlis avec les moins grossiers de nos ex-voto d'Halatte.



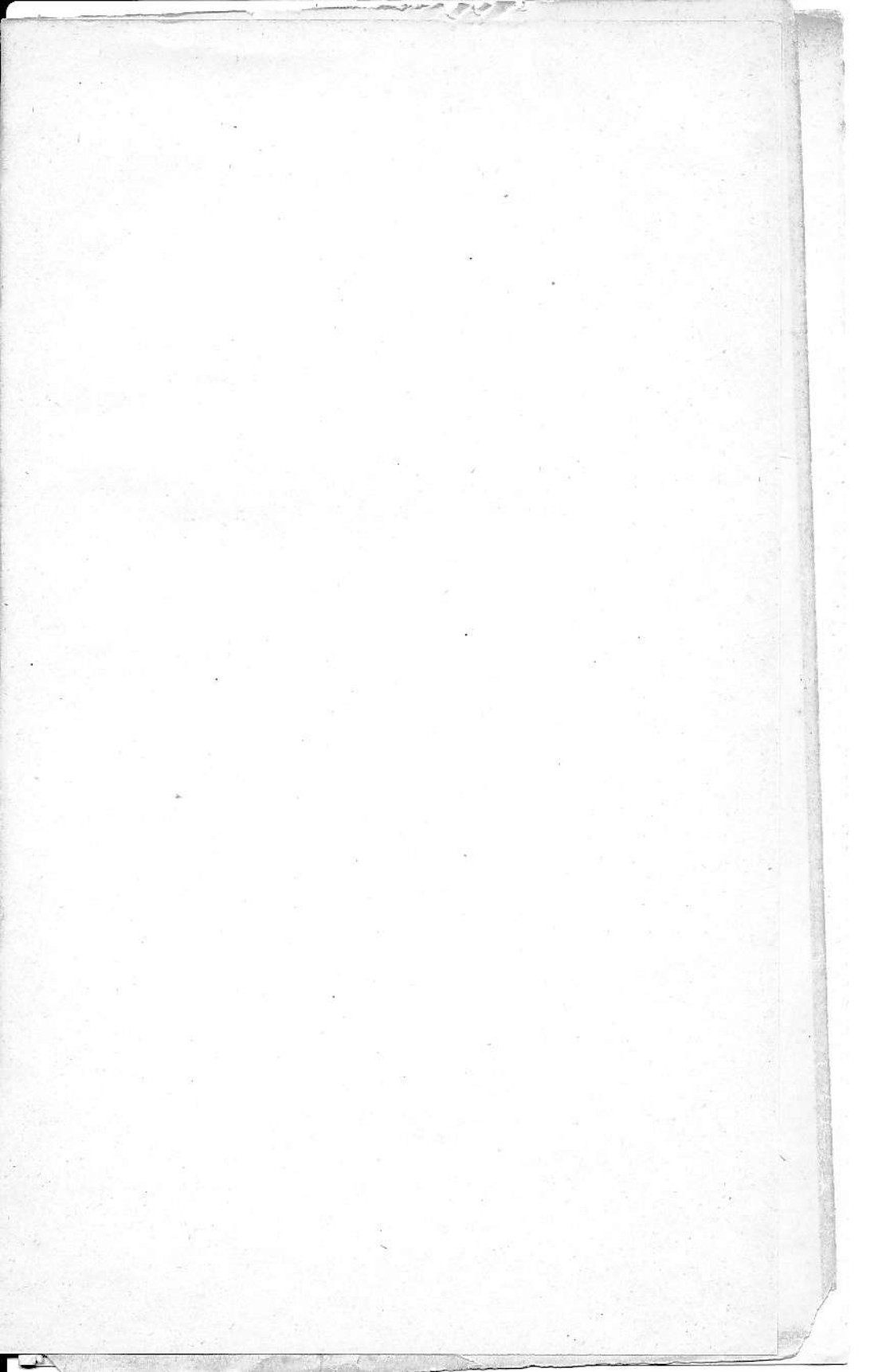
Pour conclure cette étude déjà trop longue, je me permettrai d'attirer l'attention de nos savants confrères sur les monuments analogues à notre petit temple d'Halatte. Beaucoup d'autres ont dû être ruinés à la même époque et dans les mêmes circonstances. Peu ont été retrouvés et fouillés méthodiquement comme celui-ci.

Mais si l'on considère le grand nombre d'ex-voto grossiers et dénotant la main d'ouvriers locaux que

l'on rencontre en quantité dans nos musées de province, on demeure convaincu qu'en remontant à l'origine de ces sculptures, on se mettrait sur les traces de pèlerinages similaires.

Il est bien certain, en effet, que le paganisme romain, en s'implantant dans la Gaule Belgique, a dû construire un grand nombre de temples et que le goût des pèlerinages aux dieux ou aux saints guérisseurs, encore si vivace aujourd'hui, a dû multiplier les sanctuaires à ex-voto. Nous croyons donc qu'en cherchant bien, on en trouverait beaucoup dont on ne soupçonne même plus l'existence, et nous nous permettons, en terminant, de recommander cette recherche à nos confrères, qui auraient certainement ainsi l'occasion de faire des découvertes intéressantes pour l'histoire et l'archéologie de la période gallo-romaine.





## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Mémoire sur l'Origine de la Ville et du Nom de Senlis.** — Senlis, 1863. — In-8°.
- La Langue latine étudiée dans l'Unité Indo-Européenne.** — *Histoire, Grammaire, Lexique.* — Paris, 1868. — 1 vol. in-8°.
- La Grande Voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litano-briga.** — Senlis, 1873. — In-8°, 2 cartes.
- Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur** (publié avec M. G. de Morillet). — Paris, 1872-74. — 2 vol. in-8°, 280 fig.
- Étude sur quelques monuments mégalithiques** de la vallée de l'Oise. — Paris, 1875. — In-8°, 50 fig.
- Le Musée archéologique, Recueil illustré de monuments, etc.,** publié avec la collaboration d'archéologues français et étrangers. — Paris, 1876-77. — 2 vol. grand in-8° avec fig.
- Les Pays Sud-Slaves de l'Austro-Hongrie** (*Croatie, Slavonie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie*). — Paris, 1883. — In-18 Jésus, 58 gravures.
- Notice sur Hugues de Groot** (Hugo Grotius), suivie de lettres inédites. — Paris, 1884. — In-8°.
- Les Intérêts français dans le Soudan Éthiopien.** — Paris, 1884. — In-18 Jésus, 3 cartes.
- La France en Éthiopie : Histoire des Relations de la France avec l' Abyssinie chrétienne,** sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706). — Paris, 1886, 1<sup>re</sup> édition. — In-18 Jésus, avec carte. — Paris, 1892, 2<sup>e</sup> édition.
- Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs de France en Portugal,** publié sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques au Ministère des Affaires Étrangères. — Paris, 1886. — 1 vol. grand in-8°.
- Arabes et Kabyles (Questions algériennes).** — Paris, 1891. — In-18 Jésus.
- Causeries du Besacier,** Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise (Picardie méridionale. — Nord de l'Île-de-France). — 1<sup>re</sup> série, Paris, 1892; — 2<sup>e</sup> série, Paris, 1895. — 2 vol. in-12.
- Notice sur quelques Lécythes blancs d'Erétrie** (Extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, Paris, 1893, in-8°).
- Mémoires et documents** pour servir à l'histoire du département de l'Oise. — Paris, 1895. — In-8°, fig.
- Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au Moyen Age.** — La Maison de Caix, rameau-mâle des Boves-Coucy. — Paris, 1895. — Gr. in-8°.
- Anne de Russie,** reine de France, comtesse de Valois. — 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1896, fig.
- La France avant l'histoire et la Gaule indépendante. — La Gaule romaine.** — 2 vol. gr. in-8°. — Nombr. cartes et figurés (en collaboration avec Albert Lacroix). — Paris, 1900 et 1901.
- Les Sibylles d'Anvers.** — Caen, 1902. — In-8°, planches.
- Le Mausolée des Puget à Senlis.** — Paris, 1903. — In-8°, planches. Etc.; etc.